

VOYAGER AVEC UN PACEMAKER OU DAI

Mots clés : Pacemaker, DAI, Carte, Interférence, Onde, IRM

Des précautions sont à prendre pour un porteur de dispositif comme un pacemaker ou un défibrillateur automatique implanté (DAI). Ainsi, connaître l'adresse du site Web du fabricant de son pacemaker ou du DAI ou leurs numéros de téléphone peut être utile. Sur simple appel, ils pourront vous donner les adresses et téléphones de structures de soins ou de cardiologues correspondants référencés dans le pays visité.

Il est donc vivement conseillé d'avoir sur soi sa carte de porteur de pacemaker ou de DAI pour le passage des contrôles de sécurité dans les aéroports. Il comportera la marque de l'appareil et le type de stimulation qui correspond à des abréviations du type : VVI, DDD etc. Les données du dernier réglage que le rythmologue vous a communiqué et les coordonnées du centre d'implantation sont à prendre aussi.

Bien que le passage d'un portique n'ait pas déclenché d'anomalie rythmique pour les pacemakers et les DAI les plus modernes, il est possible de les éviter en réclamant une fouille corporelle au nom du principe de précaution. Il en est de même avec un scanner corporel à ondes millimétriques. À ce jour, là encore, aucun incident n'a été observé du fait de la profondeur d'enfouissement des boîtiers.

À l'ombre de ces deux portiques, il ne faudrait pas oublier les détecteurs anti-vol des boutiques des aéroports et commerces des pays visités. Ils représentent un même risque tout aussi identifié. Aussi, lors d'un passage au travers d'un de ses trois systèmes de sécurité, il est conseillé de marcher lentement puis de s'en éloigner. Toute modification du rythme cardiaque ou l'apparition de symptômes à type de palpitations ou de sensations vertigineuses signe une interférence avec votre dispositif implanté. Un retour rapide à la normale doit être la règle. La programmation automatique du rythme lors d'un dérèglement occasionnel est prévue dans la conception même de l'appareil. Toute prolongation est une invitation à consulter dans les meilleurs délais.

Si l'examen se fait à l'aide d'un détecteur à métaux manuel, le passage du détecteur sur le pacemaker ou le DAI doit être de quelques secondes seulement. Si pour quelles que raisons que ce soient, une durée brève ne peut être respectée, alors que chaque passage doit se faire en respectant un intervalle de temps d'au moins 30 secondes, vous devrez vous écarter du

contrôleur en lui montrant votre carte. Cette dernière précaution concerne en pratique surtout les DAI. S'il existe effectivement un risque théorique de déclenchement d'un choc chez ces patients au passage d'un détecteur manuel, on notera qu'à ce jour aucun incident de la sorte n'a été répertorié.

Pour les DAI, le risque d'interférences électromagnétiques est nul au contact d'un ordinateur, d'un GPS, d'un appareil WiFi ou d'un téléphone sans fil. Il est moyen comme déjà écrit en ce qui concerne le passage sous un détecteur de sécurité aéroportuaire. Évoluer à proximité d'un émetteur radio de moyenne puissance l'est aussi.

Les scanners corporels à ondes millimétriques sont de faible puissance. Plus classiquement, l'utilisation d'un téléphone cellulaire portable impose de le ranger dans une poche éloignée d'au moins 30 cm du DAI et de le porter à l'oreille opposée lors d'un appel téléphonique. Ce conseil peut être aussi suivi par les porteurs de pacemaker.

Par contre, stationner à proximité d'un radar ou dans le cockpit d'un avion du fait des équipements de télécommunications est à haut risque de dérèglement. Aucun pilote de ligne en activité n'est d'ailleurs porteur d'un DAI ou d'un pacemaker...

En ce qui concerne les soins, certains examens sont interdits comme l'imagerie par résonance magnétique ou (IRM) de même qu'une angiographie par résonance magnétique ou (ARM). Lorsque l'examen en question est incontournable, il est aussitôt suivi d'une nouvelle programmation par le rythmologue. Notons que les DAI ou pacemakers les plus récents supportent un balayage IRM avec les machines les plus modernes. D'où l'intérêt d'avoir sur soi la carte de votre dispositif implanté. En ce qui concerne les autres examens comme les scanners ou les radios (à rayons X), les échographies à visée diagnostic ou thérapeutique, le port d'un pacemaker ou d'un DAI ne demande aucune précaution particulière autre que la surveillance habituelle pour ce genre d'examen.

Les soins dentaires ne posent pas de problème si le dentiste utilise des fraises ou des sondes à ultrasons pour le traitement d'une carie. D'où l'intérêt de passer chez le dentiste avant un voyage.

Reste les accidents domestiques, en cas d'électrisation ou « coup de jus » en manipulant un appareil domestique, le simple fait de relâcher l'appareil suffit à protéger votre DAI ou votre pacemaker. Un pacemaker comme le DAI est aussi conçu pour retrouver sa programmation après une interférence électromagnétique ou électrique dès lors que celle-ci est de courte durée. C'est pourquoi, le passage du détecteur de métaux sur la zone d'implantation du pacemaker doit aussi se faire en respectant un intervalle de 30 secondes entre les passages.



Si l'électrisation dépasse le simple contact, il s'agit alors d'une électrocution avec son risque de décès. Il est alors conseillé de se rapprocher d'un service d'urgence pour un avis cardiologique et le bilan d'usage en retenant l'adage : « Les Ampères tuent, les Volts brûlent ». Les appareils domestiques sont à faible voltage à la différence des câbles électriques extérieurs comme les lignes à haute tension comptant plusieurs milliers de Volts. Côté Ampère, il faut savoir qu'un courant d'intensité de cinquante milliampères peut déjà provoquer un arrêt cardiaque si la durée d'exposition dépasse les 5 secondes. Sachant qu'un courant domestique de 220 volts a une intensité de 20 ampères, il est indispensable d'installer un différentiel de 30 mA (milliampère) sur le circuit électrique afin d'éviter tout risque de dérèglement du pacemaker ou du DAI. Sans un tel appareil, le risque de paralysie respiratoire puis d'arrêt cardiaque ne peut être écarté.

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais